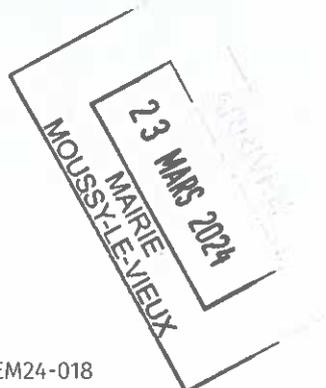


Le Président



MAIRIE
M. Armand JACQUEMIN
Maire
Place Marcel Hattier
77230 MOUSSY-LE-VIEUX

Serris, le 7 mars 2024

Nos réf. : DAT.FP/EM24-018

Service Données et Analyses Territoriales

Affaire suivie par Elodie MAZIN

Objet : PLU MOUSSY-LE-VIEUX

Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal a délibéré pour arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Moussy-le-Vieux. Ce dernier nous a été transmis le 21 décembre 2023 pour avis dans le cadre de l'association de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne à cette révision de PLU et conformément à l'article L 132-7 du code de l'Urbanisme.

Après analyse du document, la CCI Seine-et-Marne émet un avis favorable avec la remarque suivante :

La CCI Seine-et-Marne s'interroge sur le classement en zone UB de l'entreprise CVP située rue des Ouches et recommande d'étendre la zone UXa afin de l'y inclure. A défaut, il conviendrait de mieux justifier ce classement et d'adapter le règlement de la zone UB afin de pérenniser cette activité économique.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte notre remarque formulée dans le présent avis.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir le dossier approuvé sous format numérique ainsi que la couche cartographique (format Shape) des pièces cartographiques.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean-Charles HERRENSCHMIDT

